PROVINCE DE QUEBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN EST
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 14 décembre 2015

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 14 décembre 2015, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :	Évans Potvin	Richard Lapointe
	Sylvain Lavoie	Lévis Duchesne
	Martin Voyer	André Fortin

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : La directrice générale, Marie-Hélène Boily
Le greffier, Mario Bouchard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 310.12.2015 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015.

4. Rapport des activités du conseil :

4.1. Administration et développement :
- 4.1.1. Nomination des représentants pour agir auprès des comités du conseil municipal pour l'année 2016.
- 4.1.2. Nomination du maire suppléant pour agir au sein du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour l'année 2016.
- 4.1.3. Adoption du règlement n° 195-2015 fixant une tarification pour les coûts d'entretien de la route de la Montagne.
- 4.1.4. Aide financière en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales à l'exploitant du centre récréotouristique le Rigolet (9257-3856 Québec inc.).

4.2. Gestion du territoire :
- 4.2.1. Octroi d'un contrat Danovar inc. – Acquisition d'un moteur et d'une pompe pour les puits du rang 4.
- 4.2.2. Demande d'un usage conditionnel soumise par les représentants de l'entreprise Claveau et Fils pour la propriété au 100, rue Saint-Georges.
- 4.2.3. Demande de dérogation mineure n° 124-2015 soumise par les représentants de l'entreprise Claveau et Fils pour la propriété au 100, rue Saint-Georges.
- 4.2.4. Autorisation de signataires – Convention à intervenir avec la compagnie 9295-7596 Québec inc.

4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
- 4.3.1. Autorisation d'un signataire – Convention d'occupation à intervenir avec la Maison des jeunes de Métabetchouan.
- 4.3.2. Autorisation d'un signataire – Dépôts de demandes de financement au Fonds national de conservation des milieux humides et à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement – Phase 9 du site de l'arboretum.
- 4.3.3. Octroi d'un contrat– Élaboration d'une étude de concept, phase 9 du site de l'arboretum.

4.4. Rapport des activités du conseil :
4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions.

5. Dépôt de la correspondance.
6. Affaires nouvelles :
6.1 Motion de félicitation – Ferme du Clan Gagnon;
6.2 Motion de sympathie en faveur de monsieur Mario Bouchard et sa famille.

7. Période de questions des citoyens.
8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 311.12.2015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 312.12.2015 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR AGIR AUPRÈS DES COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accepter la nomination des représentants pour agir au sein des comités du conseil municipal pour l'année 2016. La liste des comités fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 313.12.2015 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR AGIR AU SEIN DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne de procéder à la nomination de monsieur Richard Lapointe pour agir au titre de maire suppléant au sein du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 314.12.2015 ADOPTION DU RÈGLEMENT N^{O} 195-2015 FIXANT UNE TARIFICATION POUR LES COÛTS D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE LA MONTAGNE

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter le règlement n° 195-2015 fixant une tarification pour les coûts d'entretien de route de la Montagne. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 315.12.2015 AIDE FINANCIÈRE EN VERTU DE L'ARTICLE 92.1 DE

LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES À L'EXPLOITANT DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET (9257-3856 QUÉBEC INC.)

Considérant le contrat de concession du Centre récréotouristique le Rigolet intervenu avec 9257-3856 Québec inc.;

Considérant que l'agrandissement du Centre récréotouristique le Rigolet a eu pour effet de hausser sa valeur au rôle de 312 000 $, avec effet effectif et rétroactif au 17 mars 2014;

Considérant qu'en vertu de l'article 208 de la Loi sur la fiscalité municipale, lorsqu'un immeuble compris dans une unité d'évaluation inscrite au nom de la Ville est occupé par une autre personne, il devient imposable et les taxes foncières auxquelles il est assujetti sont imposées au locataire ou, à défaut, à l'occupant, et sont payables par lui;

Considérant que la même règle s'applique aux taxes scolaires;

Considérant que l'application de ces règles au Centre récréotouristique le Rigolet fait en sorte que l'exploitant (9257-3856 Québec inc.) doit supporter des dépenses supplémentaires non prévues;

Considérant qu'en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence, jusqu'à concurrence de 100 000 $ par exercice financier pour l'ensemble des bénéficiaires;

Considérant que le Conseil estime qu'il y a lieu de venir en aide à l'exploitant du Centre récréotouristique le Rigolet (9257-3856 Québec inc).

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'accorder une aide à l'exploitant du Centre récréotouristique le Rigolet (9257-3856 Québec inc.) d'un montant correspondant aux taxes foncières et scolaires 2014 et 2015 applicables et dus sur l'immeuble du Centre récréotouristique le Rigolet, le tout pour la somme de 24 929,04 $ en taxes foncières et une somme approximative de 4 300 $ en taxes scolaires.

Adoptée à l'unanimité

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 316.12.2015 OCTROI D'UN CONTRAT DANOVAR INC. – ACQUISITION D'UN MOTEUR ET D'UNE POMPE POUR LES PUITS DU RANG 4

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie de procéder à l'acquisition d'un moteur et d'une pompe pour les puits du rang 4 auprès de Donovar inc. pour la somme de 7 200 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 25 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 317.12.2015 DEMANDE D'UN USAGE CONDITIONNEL SOUMISE PAR LES REPRÉSENTANTS DE L'ENTREPRISE CLAVEAU ET FILS POUR LA PROPRIÉTÉ AU 100, RUE SAINT-GEORGES

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'accorder l'usage conditionnel soumis par les représentants de l'entreprise Claveau et fils pour la propriété au 100, rue Saint-Georges laquelle concerne l'implantation d'un usage multifamilial de 12 condominiums, le tout conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, résolution du 2 décembre 2015. Cette résolution fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 318.12.2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N^{O} 124-2015 SOUMISE PAR LES REPRÉSENTANTS DE L'ENTREPRISE CLAVEAU ET FILS POUR LA PROPRIÉTÉ AU 100, RUE SAINT-GEORGES

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 124-2015, soumise par messieurs Éric Claveau, Frédéric Maltais et Stéphane Truchon, représentants de l'entreprise Claveau et Fils, lesquels formulent une demande de dérogation visant à permettre l'implantation d'un projet de condominiums de 12 unités (multifamilial) au 100, rue St-Georges, à une distance de 5,92 mètres de la limite arrière de la propriété, alors que la norme prévue au règlement de zonage est de 10 mètres, soit une dérogation de 4,08 mètres.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiment rédigé le 9 décembre 2015 et de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 2 décembre 2015) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe :

Que la demande de dérogation mineure n° 124-2015 soumise pour la propriété située au 100, rue St-Georges soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix visant à permettre la construction d'une résidence de 12 unités à une distance de 8 mètres de la limite arrière de la propriété alors que le règlement de zonage prévoit une distance minimale de 10 mètres, soit une dérogation de 2 mètres, en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 2 décembre 2015, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 319.12.2015 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CONVENTION À INTERVENIR AVEC LA COMPAGNIE 9295-7596 QUÉBEC INC.

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une convention à intervenir avec la compagnie 9295-7596 Québec inc concernant une rétrocession de quatre (4) terrains résidentiels. Cette convention fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 320.12.2015 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – CONVENTION D'OCCUPATION À INTERVERTIR AVEC LA MAISON DES JEUNES DE MÉTABETCHOUAN

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une convention d'occupation à intervenir avec la maison des jeunes de Métabetchouan. Cette convention fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 321.12.2015 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – DÉPÔTS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AU FONDS NATIONAL DE CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET À LA FONDATION HYDRO-QUÉBEC POUR L'ENVIRONNEMENT – PHASE 9 DU SITE DE L'ARBORETUM

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à présenter des demandes de financement auprès du

Fonds national de conservation des milieux humides et à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement pour la phase 9 du site de l'arboretum.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 322.12.2015 OCTROI D'UN CONTRAT – ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE DE CONCEPT – PHASE 9 DU SITE DE L'ARBORETUM

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'octroyer à Philippe Racine, ingénieur le contrat pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude de concept pour la phase 9 du site de l'arboretum pour la somme de 4 000 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 11 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Réunion de l'Office municipal d'habitation
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Activité sociale de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du secteur sud
- Représentation du spectacle « Neige »
- Représentation à la journée portes ouvertes à la Ferme du Clan Gagnon
- Représentation au tournoi Atome et Midget
- Réunion de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Représentation à l'activité des lutins dans le secteur Lac-à-la-Croix
- Représentation à la Société d'Histoire du Saguenay-Lac-St-Jean
- Rencontre avec M. Réjean Bouchard, maire de St-Bruno

4.4.1 323.12.2015 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement suivant :

Demandeur	***Demande***	
Monsieur Denis Labonté	Contribution financière pour le lancement de son livre « Mon destin m'amène à ma renaissance »	75 $ pour le vin d'honneur et l'achat de deux livres

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 324.12.2015 MOTION DE FÉLICITATIONS – FERME DU CLAN GAGNON

Monsieur le conseiller Martin Voyer présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de la Ferme du Clan Gagnon pour l'agrandissement des bâtiments et de la modernisation de la ferme laitière. Un investissement de plus de 2 millions de dollars a été réalisé dans notre ville permettant la consolidation de plusieurs emplois.

Adoptée à l'unanimité

6.2 325.12.2015 MOTION DE SYMPATHIE EN FAVEUR DE MONSIEUR MARIO BOUCHARD ET SA FAMILLE

Monsieur le conseiller André Fortin présente une motion de sympathie dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Mario Bouchard et de sa famille pour le décès de son beau-père, monsieur Élisée Tremblay, natif du rang 3 du secteur Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Des questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Règlement sur la politique d'achat concernant la façon de faire au niveau des achats locaux.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier